

30 septembre 2019

(19-6277)

Page: 1/1

Original: anglais

**JAPON – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE
PRODUITS ET DE TECHNOLOGIES VERS LA CORÉE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 26 septembre 2019 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation du Japon et à la délégation de la République de Corée, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, l'Union européenne notifie au gouvernement du Japon, au gouvernement de la Corée et à l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle souhaite être admise à participer aux consultations demandées par la Corée dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 16 septembre 2019 (WT/DS590/1, G/L/1325), intitulée "*Japon – Mesures relatives à l'exportation de produits et de technologies vers la Corée*".

L'Union européenne note que la demande de consultations porte sur les politiques et procédures de licences d'exportation appliquées par le Japon chaque fois que les exportations de polyimide fluoré, de polymères de réserve et de fluorure d'hydrogène ainsi que des technologies connexes sont destinées à la Corée. Ces produits sont principalement utilisés en Corée pour la production de smartphones, d'écrans de télévision et de semi-conducteurs, qui font l'objet d'échanges avec d'autres partenaires. L'Union européenne fait partie de la chaîne d'approvisionnement mondiale de technologies et elle est un grand importateur, exportateur et/ou producteur des produits indiqués et/ou des technologies connexes. À titre d'illustration, l'Union européenne figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de fluorure d'hydrogène (environ 27 millions d'EUR en 2018); la principale source mondiale de polymères de réserve photosensible est le Japon, y compris pour l'Union européenne; et l'Union européenne est un grand importateur de produits incorporant des semi-conducteurs et d'écrans fabriqués en Corée. Dans la demande de consultations, il est allégué que les mesures faisant l'objet de la demande peuvent avoir une incidence sur l'offre et la demande des produits qui y sont indiqués ainsi que des produits d'aval, affectant les courants d'échanges de ces produits.

Compte tenu de ce qui précède, l'Union européenne a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

L'Union européenne souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
